

Technicien en inspection visuelle - RECYCLAGE



Objectifs généraux :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de remplir les obligations techniques et réglementaires en matière d'inspection visuelle des équipements sous pression (ESP) destinés à la plongée subaquatique de loisirs. Réactualisation des procédures d'inspection, critères de dégradations. Mise à jour des textes de référence.

Objectifs opérationnels :

- Être capable de vérifier l'état de maintien en service des équipements sous pression (bouteilles de plongée) et robinetterie).
- Être capable de procéder aux opérations de maintenance usuelles des ESP en sécurité.
- Être capable d'assurer la maintenance usuelle des robinetteries.
- Être capable de réaliser les démarches administratives réglementaires en matière d'inspection visuelle des ESP, leur validation ou leur mise au rebut.

Durée : 7h sur 1 jour

Lieux : organisme de requalification agréé et dans une Ecole de Plongée Française TIV by ANMP

Intervenant : Formateur de TIV

Public concerné : moniteur diplômé professionnel de plongée subaquatique détenteur de la certification « Technicien en Inspection Visuelle » et pouvant justifier de 5 inspections par an sur les 2 dernières années.

Accessibilité : Pour une prise en charge et un accompagnement le plus adapté à votre situation, merci de contacter notre référent handicap : admin@ipsan.fr

Modalité d'accès : fiche d'inscription + justificatifs soit 5 fiches d'inspection visuelle par an sur les 2 dernières années à la date de la formation ou attestation sur l'honneur

Prérequis :

- * Être moniteur professionnel ayant suivi une formation initiale TIV auprès de l'un des organismes de rattachement
- * Justifier la formation initiale TIV
- * Justifier de 5 inspections visuelle par an sur les 2 dernières années ou attestation sur l'honneur

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Tarifs : 245€ en cas de prise en charge ou 175€ en cas d'autofinancement (incluant la mise à disposition du matériel pédagogique et technique).

Délai d'accès : Sur demande.

Modalités d'évaluation :

Evaluation en contrôle continue
QCM en fin de formation

Méthode de suivi de l'exécution du programme et appréciation du résultat :

- Attestation de présence et de réussite établie par le formateur de TIV
- Attestation de formation établie par le siège de l'ANMP-Guide de la Mer
- Titre de Technicien en inspection visuelle
- Evaluation de la formation par les participants

Méthodes pédagogiques :

- Formation théorique et pratiques en centre de plongée.
- Formation et mise en application dans un centre de maintenance et requalification.

Moyens mis à disposition :

- Vidéoprojecteur
- Plan de travail adapté
- Compresseur haute pression
- Différents modèles et marques de bouteille et de robinetterie. Pièces détachées de divers modèles
- Lampe d'inspection visuelle ;
- Outils de contrôle des taraudages et filetages (Jeux de tampons/bagues, micromètre)* ;
- Outillage d'inspection visuelle (miroir, maillet, fouets, brosses, sonde ultrason, Clé dynamométrique)
- Produits de nettoyage agréés par les fabricants ;

Supports pédagogiques remis aux stagiaires à l'issue de la formation :

- Document qualité TIV ANMP
- Cahier des charges réglementaire DREAL 12-2015
- Documents supports d'inspection et de déclaration réglementaire.

Programme de la formation :

Formation dans un organisme de requalification agréé de 9h à 12h30 et dans une Ecole de Plongée Française TIV by ANMP de 13h30-17h (7 heures)

- Réactualisation des procédures d'inspection, critères de dégradations...
- Procédure qualité ANMP
- Mise à jour des textes de référence
- Connaissances apportées par le livret de formation TIV by ANMP:
- La réglementation d'État pour les équipements de plongées (EPI, inspection/requalification...)
- La responsabilité du TIV,
- Le Mode de fabrication des équipements sous pression et leur requalification
- Les détériorations des équipements sous pression et les mesures des critères d'inspection
- Les outils de l'inspection
- L'organisation et le déroulement de l'inspection
- Les mesures de sécurité de l'inspection
- Le rapport d'inspection
- Le gonflage et stockage des équipements sous pression
- Entretien et accompagnement du stagiaire TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.
- Mise en place d'un plan de travail ergonomique adapté au stagiaire
- Suivi d'une inspection ou requalification et nettoyage des équipements sous pression.
- Transmission de connaissances et d'expérience.
- Séances de questions/réponses avec un professionnel de la maintenance des ESP.
- Test compétences QCM
- Correction et retour QCM
- Bilan de stage

Support général : La formation initiale du technicien en inspection visuelle.

Matin 9h-12h30

- Accueil des stagiaires
- Présentation d'un centre de requalification
- Rappel de la réglementation
- Descriptif d'une requalification de bouteille de plongée
- Visite de l'atelier avec réalisation d'une épreuve

Conditions techniques :

- EPI obligatoires : Chaussures et lunettes de sécurité, bouchons d'oreilles
(Si les stagiaires n'en sont pas munis, ces éléments de protections individuels peuvent être prêtés par l'organisme)

Après-Midi 13h30-17h

- Le gonflage et stockage des équipements sous pression
- Suivi d'une inspection ou requalification et nettoyage des équipements sous pression.
- Transmission de connaissances et d'expérience.
- Séances de questions/réponses avec un professionnel de la maintenance des ESP.
- Test compétences QCM
- Correction et retour QCM
- Bilan de stage et enquête satisfaction.